

Révision du zonage d'assainissement



Commune d'ÉPINEUX-LE-SEGUIN

Département de LA MAYENNE

Version définitive du 31 décembre 2015

Sommaire

Préambule

1. Contexte général de la commune

- 1.1. Localisation
- 1.2. Population
- 1.3. Relief et paysages
- 1.4. Hydrographie
- 1.5. Contexte géologique
- 1.6. Le cadre naturel général

2. Situation de l'assainissement sur la commune

- 2.1. L'assainissement collectif
- 2.2. L'assainissement non-collectif

3. Proposition de zonage d'assainissement

Annexes cartographiques :

Annexe I	Carte de zonage initiale (2001)
Annexe II	Localisation de la commune d'EPINEUX-LE-SEGUIN
Annexe III	Carte géologique
Annexe IV	Carte de zonage modifiée (2015)

Préambule

La commune d'EPINEUX-LE-SEGUIN a réalisé en 2001 une étude de zonage d'assainissement. Les conclusions de cette étude ont mis en évidence la nécessité de réaliser un assainissement collectif pour la zone agglomérée (bourg) et par conséquent de classer tous les écarts en assainissement non-collectif (cf. carte de zonage 2001 en annexe I).

En 2003, la municipalité a engagé les travaux (réseau d'assainissement et station d'épuration) et en 2004, l'unité de traitement de type « lagunage naturel a été mise en service.

En 2008, un lotissement de 10 maisons a vu le jour sur une parcelle zonée en assainissement non-collectif. Ces logements sont toutefois raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Enfin, en 2015, la municipalité a élaboré une carte communale et souhaite mettre son zonage d'assainissement en cohérence avec ce document d'urbanisme approuvé le 23 décembre 2015.

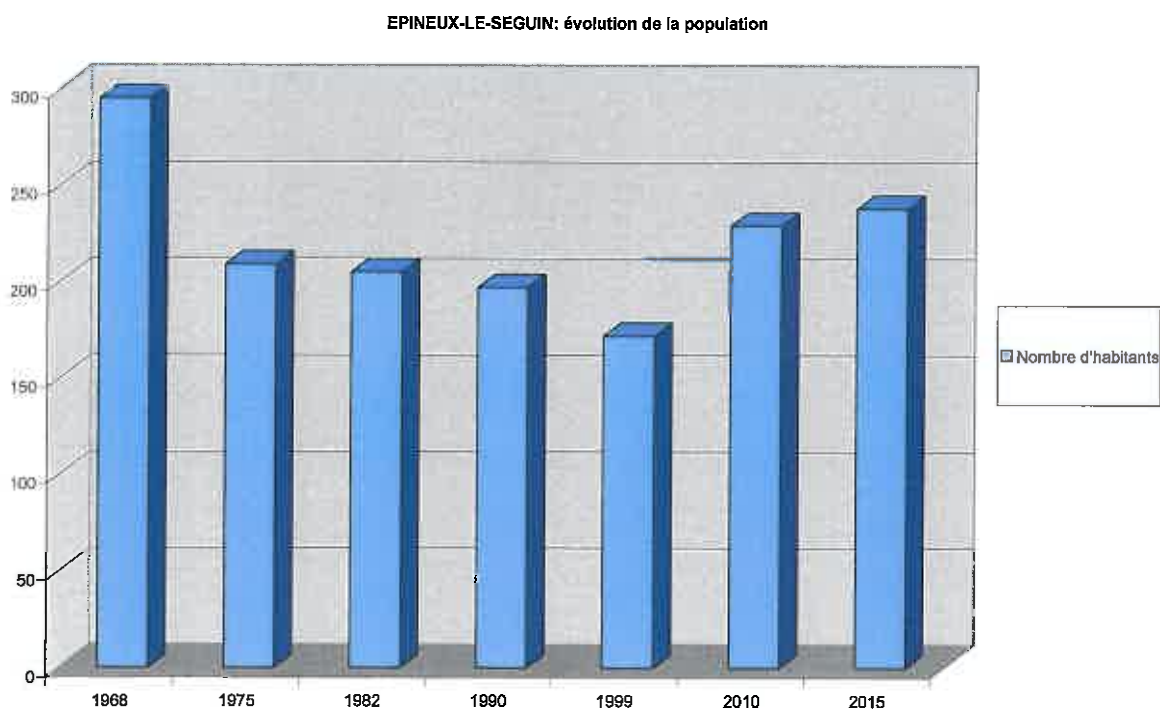
1. Contexte général de la commune

1.1 Localisation

La commune se situe en limite est du département de La Mayenne, dans le canton de Meslay-du-Maine ; son territoire s'étend sur une superficie de 948 ha. Les communes limitrophes sont Ballée, Saulges et Cossé-en-Champagne pour La Mayenne et Auvers-le-Hamon et Poillé/Vègre pour La Sarthe (cf. carte en annexe II).

1.2 Population

Après un fort déclin, la population a sensiblement augmenté depuis 2008. Au dernier recensement, l'INSEE dénombrait 238 habitants en 2015. La carte communale prévoit que 12 parcelles supplémentaires pourront recevoir un logement au cours des 10 prochaines années.



1.3 Relief et paysages

Le territoire présente un relief vallonné, formé d'une série de buttes, de vallées encaissées et de plateaux, dont l'orientation est NW/SE. Le point culminant de la commune (91 mètres NGF) se trouve dans le bourg. A l'opposé, le point bas (environ 40 mètres NGF) se situe au sud-est, dans la vallée du Treulon.

Le paysage est de type bocager et malgré la disparition de haies, le maillage demeure assez dense. Les parcelles boisées sont peu nombreuses et sont localisées le long du Treulon et au nord de la commune (bois de Chantepie et une partie de la forêt de Cossé).

1.4 Hydrographie

Le territoire de la commune se trouve en totalité sur le bassin versant de la Sarthe, par l'intermédiaire de l'Erve dont le Treulon est un affluent.

Le réseau hydrographique est simple et s'articule autour du Treulon et de son affluent, le ruisseau de Chantepie. L'enclave dite de « Vauclardais » est bordée par l'Erve.

1.5 Contexte géologique

Les formations géologiques rencontrées sur l'aire d'étude sont représentées sur la carte en annexe III (extrait des cartes géologiques de Loué et Meslay-du-Maine 1/50000^{ème}). La commune d'EPINEUX-LE-SEGUIN repose essentiellement sur des formations sédimentaires de l'ère primaire orientées selon un axe NW/SE. On distingue :

- Les alluvions : la zone est peu étendue ; elle est concentrée dans la vallée du Treulon et ses affluents.
- Le Pliocène : c'est une formation avec des galets de quartz blancs présente sur un plateau au nord du bourg.
- Le Cénomaniens : ce sont des sables et des graviers localement cimentés et constituant des grès, situés à l'extrême est de la commune.
- Les formations carbonifères : ce sont des schistes gris ou verdâtres (schistes de Laval), ou des calcaires durs bleutés (calcaires de Sablé). Les schistes comprennent des niveaux de charbon qui ont été exploités au siècle dernier.
- Roches volcano-sédimentaires : ce sont des laves schisteuses très localisées en filons orientés NW/SE.
- Formation de Montguyon et du Buard : ce sont des grès localement calcaires ou micacés constituant la butte au niveau du bourg et le plateau nord de la commune.
- Les grès de Gahard : on les rencontre sur les zones hautes du relief. Elles sont constituées de grès assez grossiers, plus ou moins ferrugineux.

Au sein des formations carbonifères, de nombreuses mines ont été exploitées jusque dans les années 1960. On observe sur la carte géologique l'emplacement de plusieurs puits

d'extraction abandonnés et d'anciennes carrières de calcaires à ciel ouvert, exploitées pour la chaux.

1.6 Le cadre naturel général

- ZNIEFF de type I de deuxième génération N°00003095 : « VALLEE DU TREULON A VARENNES »

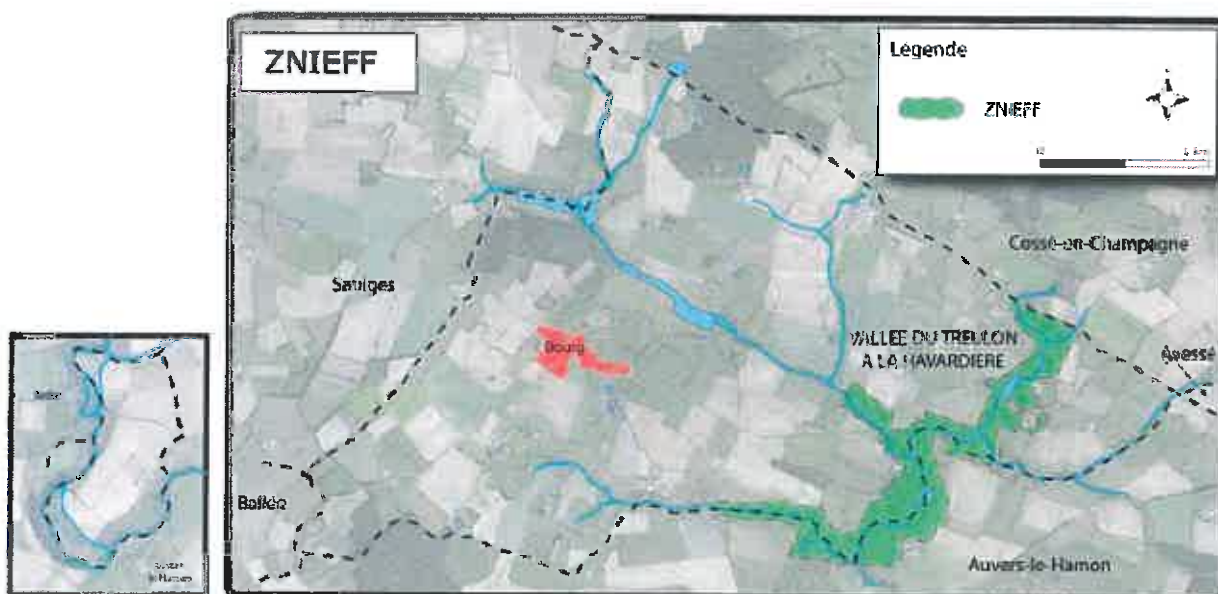
Cette zone à cheval sur la Mayenne et la Sarthe, traverse des bancs de formations de Schistes de Laval dits "de Heurtebize" et des formations de siltites brunes et grises, micacées, de grès calcaire décalcifiés et de calcaire argileux. Toutes ces formations sont des formations primaires.

La diversité des milieux est remarquable : grottes, coteaux secs et affleurements rocheux, prairies inondables. Cette diversité de milieux induit une diversité biologique.

- Intérêt botanique: présence de deux espèces végétales protégée et de nombreuses espèces de la liste déterminante des Pays de la Loire.
- Intérêt mammalogique: présence de cinq espèces de chauves-souris de la liste déterminante.
- Intérêt herpétologique: présence de deux espèces de la liste déterminante régionale.
- Intérêt lépidoptérologique: présence d'une espèce de la liste déterminante régionale.

Le Treulon présente également un intérêt patrimonial pour l'ichtyofaune de par la présence d'espèces rares ou peu communes.

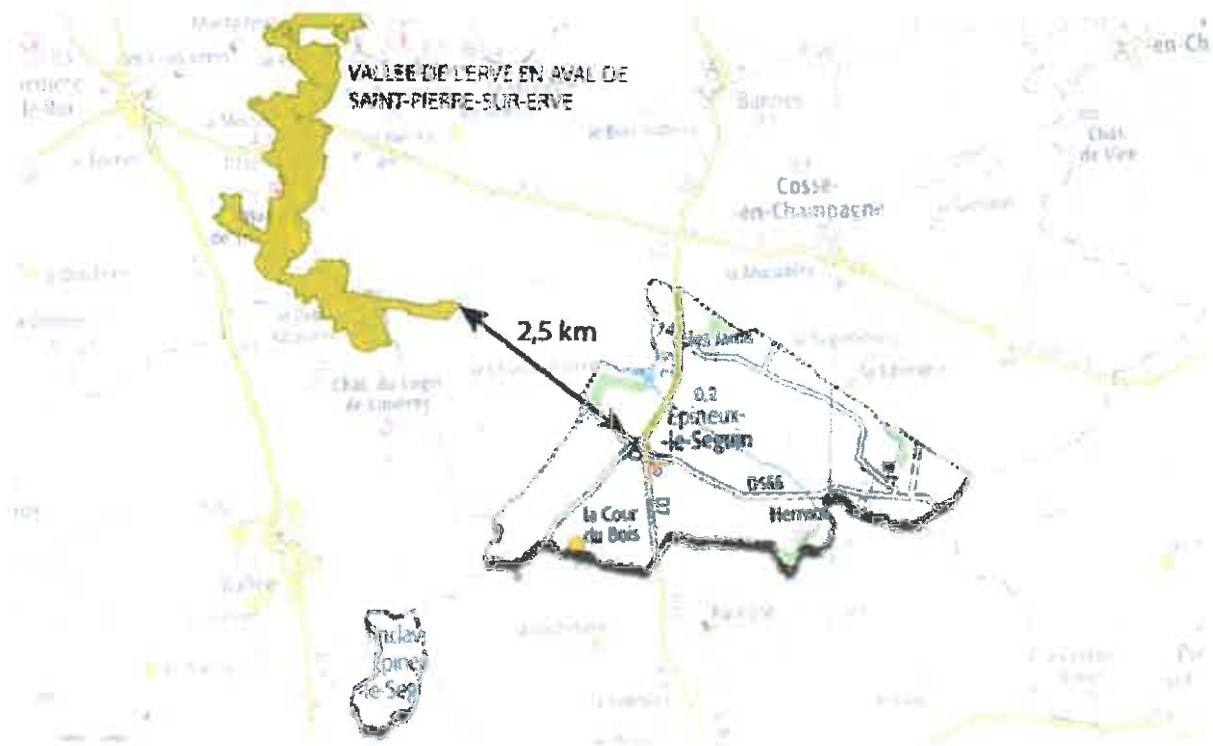
Cette ZNIEFF couvre au total 104 hectares.



- Site NATURA 2000 :

Le site le plus proche de la commune d'ÉPINEUX-LE-SEGUIN est celui de la « **Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve** » (code : FR5200639) a été proposé pour appartenir au réseau Natura 2000 au titre de la Directive "Habitats, faune, flore".

Il concerne les communes de Saulges et de Ballée, limitrophes d'ÉPINEUX-LE-SEGUIN.



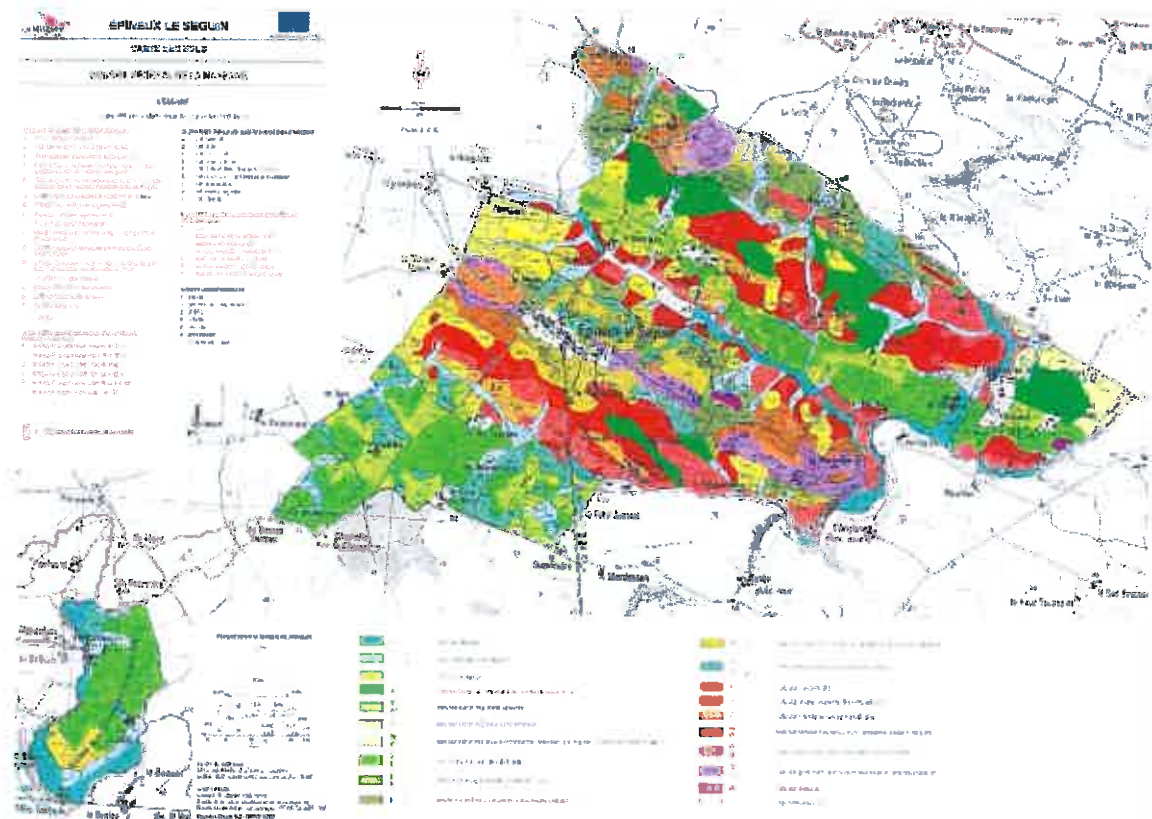
Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve

La désignation du site FR5200639 dans la Mayenne a pour objectifs de préserver le site de la rivière de l'Erve qui présente une bonne diversité d'habitat d'intérêt communautaire sur une superficie réduite. Certaines espèces animales d'intérêt communautaire sont présentes, notamment dans les cavités naturelles du site.

Ce site s'étend sur 342 hectares et concerne 5 communes du département de la Mayenne.

- Les zones humides

La commune d'ÉPINEUX-LE-SEGUIN n'a pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif de ses zones humides. Toutefois, le plan des annexes de la carte communale fait figurer les sols hydromorphes recensés par le Conseil Général.



2. Situation de l'assainissement sur la commune

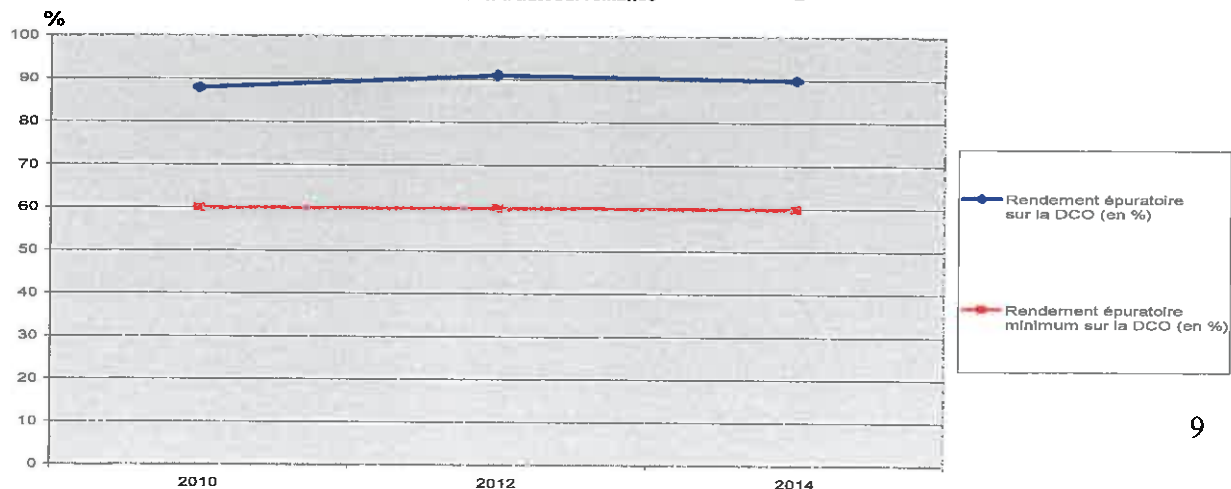
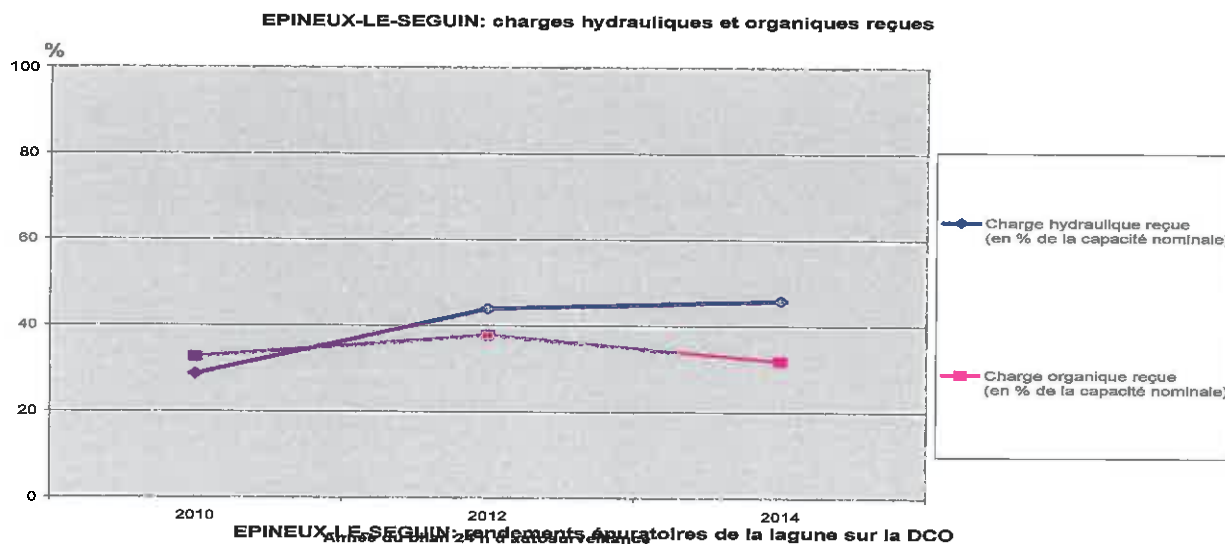
2.1 L'assainissement collectif

Comme cela a été évoqué en préambule, la commune dispose d'un réseau d'assainissement réalisé en 2003, essentiellement gravitaire ; en effet, un poste de relèvement remonte les eaux usées collectées par le réseau des rues de « L'étoile du berger » et de la rue de « La Chasnière ». En 2015, 64 branchements étaient raccordés sur le réseau d'assainissement.

Les eaux usées ainsi collectées sont traitées par une station d'épuration de type lagunage naturel d'une capacité de 200 équivalents-habitants ($30 \text{ m}^3/\text{j}$ et $12 \text{ kg DBO}_5/\text{j}$), mise en service en 2004. Le réseau, le poste de relèvement et la station d'épuration sont exploités en régie et régulièrement entretenus. La station fait l'objet d'un suivi régulier par le SATESE, service du Département de La Mayenne. Tous les 2 ans, le bilan 24 heures d'autosurveillance réalisé permet :

- de calculer les charges hydrauliques et organiques reçues par la station,
- de vérifier la qualité de l'eau traitée et par conséquent le bon fonctionnement du dispositif.

Voici deux graphiques qui synthétisent les charges reçues et les rendements sur la DCO.



Cette lagune est donc en moyenne à 34% de sa capacité organique nominale et à 40% de sa capacité hydraulique nominale.

En outre, le rendement épuratoire minimum est très largement atteint.

Comme cela a été évoqué au chapitre 1.2, la carte communale prévoit l'urbanisation de 12 parcelles au cours des 10 prochaines années, soit environ 36 habitants (à raison de 3 personnes/logement). **La capacité résiduelle étant supérieure à 100 EH, la lagune pourra aisément traiter les eaux usées générées par ces nouveaux logements.**

2.2 L'assainissement non-collectif (ANC)

Concernant l'assainissement non-collectif, la compétence est assurée par la Communauté de communes du Pays de MESLAY-GREZ.

Le diagnostic initial a permis de dénombrer 47 logements relevant de l'ANC.

3. Proposition de zonage d'assainissement

L'enjeu pour la commune d'EPINEUX-LE-SEGUIN en matière d'assainissement est de trouver des solutions adaptés à ses caractéristiques rurales, en concordance avec ses projets d'urbanisme. Le zonage d'assainissement tient compte des contraintes d'habitat, des contraintes de sols et de salubrité publique. En outre, et comme cela a été rappelé en préambule, il s'agit avant tout de le mettre en cohérence avec le contour des zones urbanisables de la carte communale.

Zone d'assainissement collectif

Le bourg, y compris le lotissement de la rue de « L'étoile du berger » et la parcelle située au nord de la rue Pierre-Jean CHAPRON et à l'est du chemin de « La Motte ». **Le périmètre retenu pour le zonage de l'assainissement collectif est strictement identique au périmètre de la carte communale approuvée le 23 décembre 2015.**

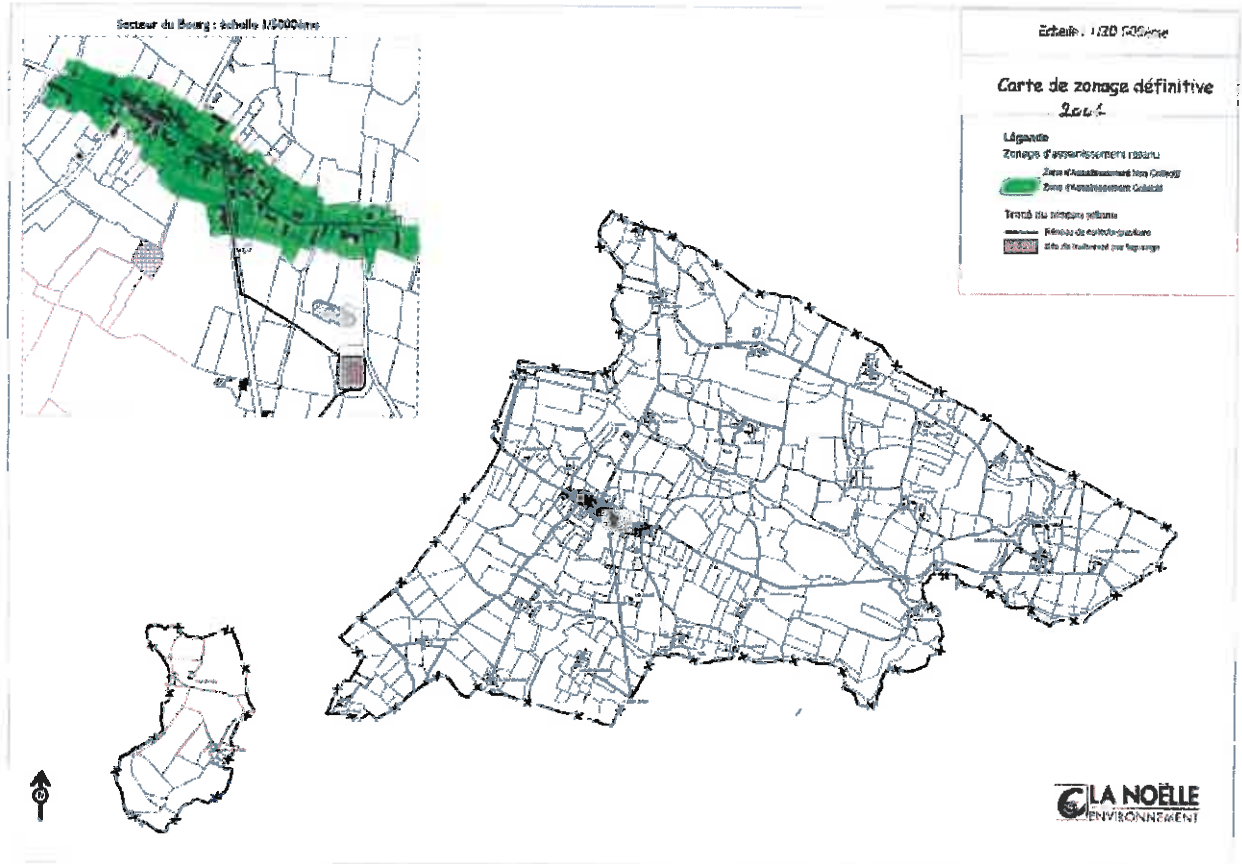
Zone d'assainissement non-collectif

Le reste du territoire de la commune.

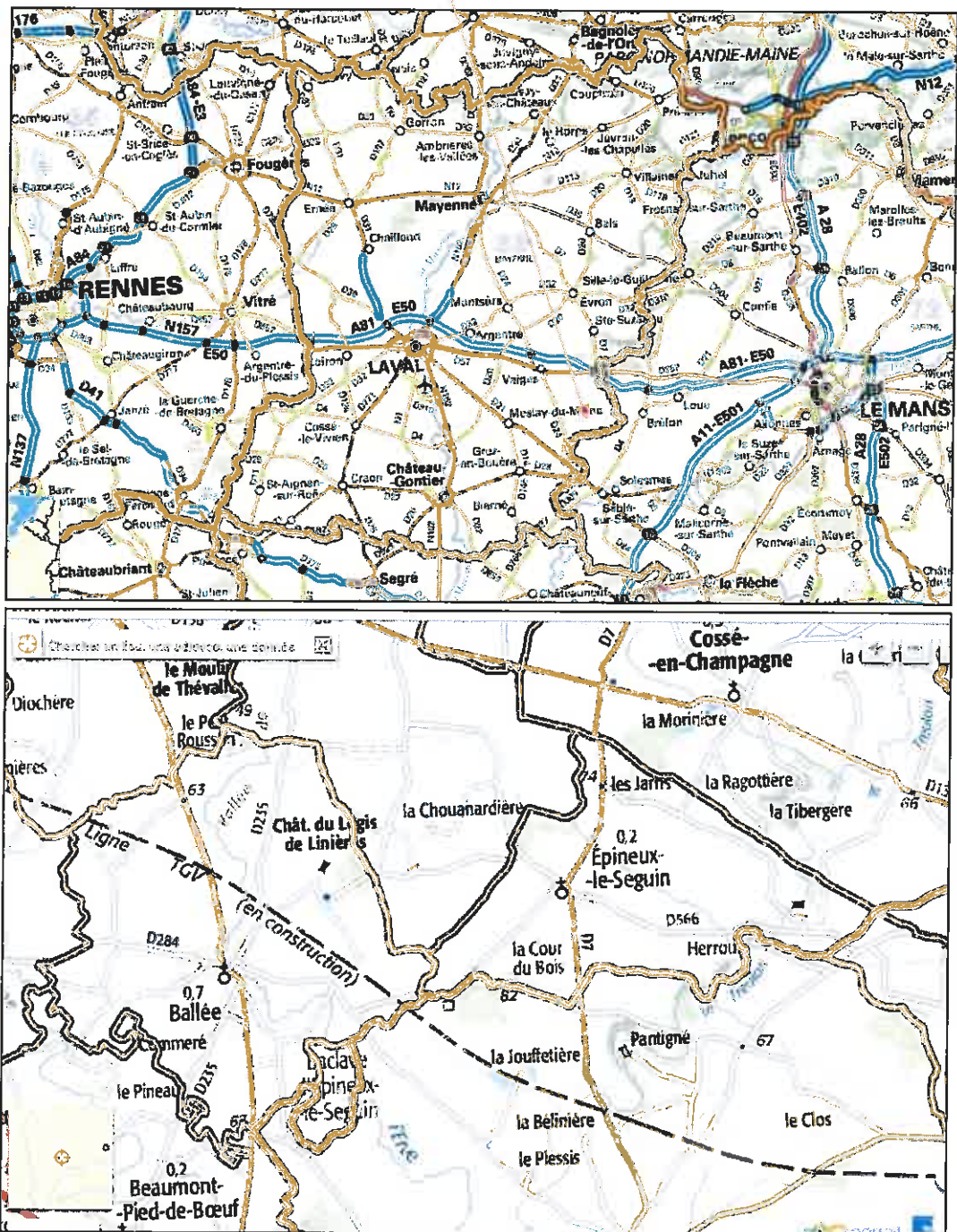
Cf. carte en annexe IV.

ANNEXES

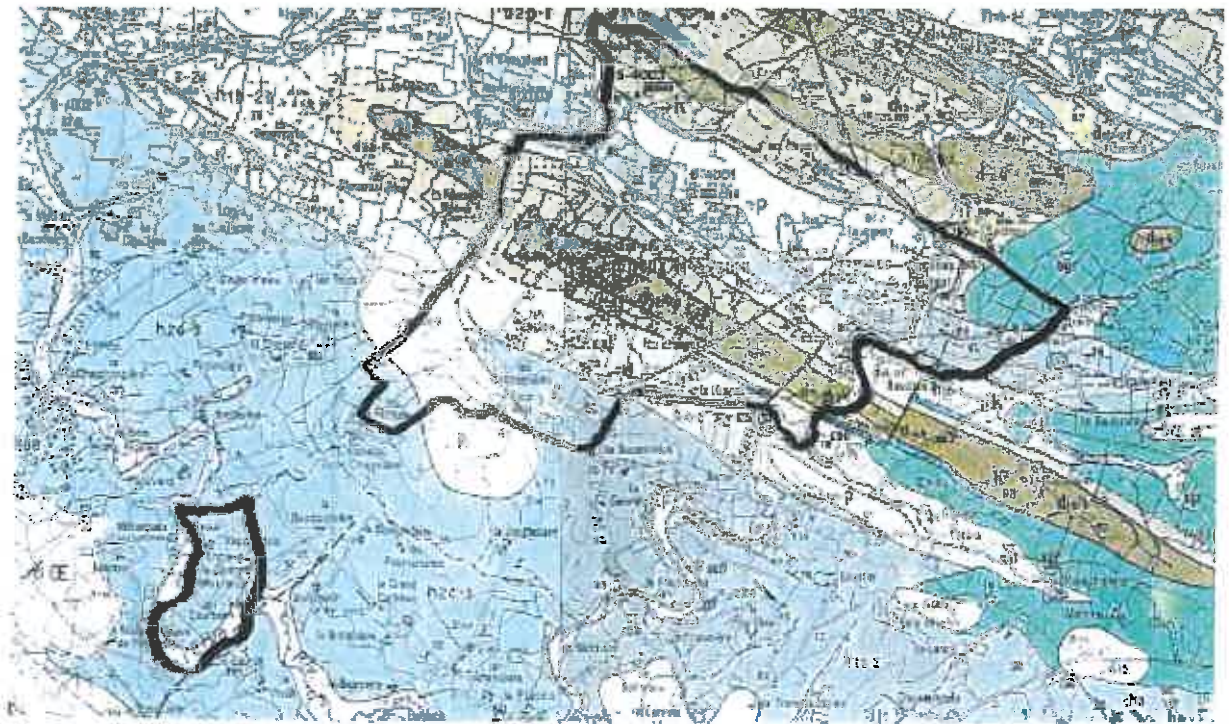
Annexe I : Carte de zonage initiale (2001)



Annexe II : Localisation de la commune d'EPINEUX-LE-SEGUIN



Annexe III : Carte géologique



Carbonifère

h1 - h2
 Niveau supérieur Namurois
 Formation des Schistes de Lavel
 1 - murchisoniifera
 2 - grs

h2B
 Tournaiese supérieur Moyen
 Brèche pélagique

h2C
h2D
h2E
h2F
h2G
h2H
h2I
h2J
h2K
h2L
h2M
h2N
h2O
h2P
h2Q
h2R
h2S
h2T
h2U
h2V
h2W
h2X
h2Y
h2Z

h2B - Calcaires massifs effrités
h2C - Formation de Calcaire de Lavel (Formation supérieure à Niveau moyen)
h2D - Formation de Calcaire de Lavel (Niveau inférieur à Niveau moyen)
h2E - Facès molassiques (calcaire effrités)
h2F - Formation de Changé
h2G - Brèche de Pélagos (Tournaiese supérieur)

h3
 Schistes et grès des plateaux, d'âge dévotien inférieur, souvent remplis d'argiles ou de boues, recouverts localement des calcaires à grès de l'âge carbonifère supérieur.

h3 - Formation des plateaux dévotiens
 h3a - affouissements de table (cf. lithologie) caractéristique

Dévonien

d1
 Dévonien inférieur

Dévonien inférieur
 Formation de Mérois de la Namur et des Nordvilles
 Schistes grès et brèches micacées, grès calcaires bécoulés et calcaires argileux
 1 - zone de grès calcaires

d2
 Dévonien supérieur à Dévonien inférieur

Dévonien supérieur à Dévonien inférieur
 Formation de Saint-Génois
 Alternance de schistes argileux et de calcaires argileux bécoulés

d3
 Dévonien supérieur

Dévonien supérieur
 Formation de Lodelin (s.l.)
 Schistes argileux-rouges et quartz-arenaires gr. à s.l., brèches grs. 20 à 3 grs. (voir lith. profondeurs)

Annexe IV : Carte de zonage d'assainissement modifiée (2015)

